

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 26 octobre 2023

Publié le : 15/11/2023

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Nicolas BODIN, 2<sup>ème</sup> Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 34, 5, 6, 7, 8, 9, 10

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h30.

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT (à partir de la question n°13), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à partir de la question n°19), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Fabrice TAILLARD, M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°53 incluse), Mme Marie ZEHAF (à partir de la question n°23)

**Etaient absents** : M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Anne VIGNOT

**Secrétaire de séance** : M. Denis JACQUIN

**Procurations de vote** : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. René BLAISON à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. François BOUSSO à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Françoise PRESSE, Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°22 incluse)

## Fonds « Développement durable » - Attribution d'une subvention à l'association « la Pive » pour la fête de la Pive 2023

**Rapporteur : M. Daniel HUOT, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n° 4	13/10/2023	Favorable (1 absence)

Inscription budgétaire	
Budget 2023 et PPIF 2023-2027 « Actions de sensibilisation à l'environnement »	Montant prévu au budget 2023 : 10 000 € Montant de l'opération : 2 000 €

### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention de 2 000 €, au titre du fonds « Développement durable », à l'association « La Pive », gérant une monnaie locale complémentaire citoyenne, pour l'organisation de la Fête de la Pive à Besançon en 2023.

La Pive est une monnaie locale mise en circulation en Franche-Comté par un réseau de citoyens réunis en association, constituée de groupes locaux répartis sur le territoire, dont le groupe local de Besançon.

Elle vise à redonner à la monnaie sa fonction d'échange au service d'un territoire et à créer une économie durable qui profite à tous, en fédérant les acteurs locaux autour des valeurs du respect de l'environnement et de la solidarité.

L'objet de l'association « La Pive » est de créer et d'administrer la Pive sur le territoire Franc-Comtois, afin de :

- favoriser l'implication des citoyens, des entreprises, des associations et des collectivités dans le développement local, dans les domaines environnemental, économique, culturel et social,
- mettre en réseau les différents opérateurs pour dynamiser leurs échanges,
- contribuer à l'information sur les différentes fonctions de la monnaie et sur ses capacités à favoriser un développement local respectueux de l'humain et de l'environnement,
- créer un supplément d'activité sur le territoire par une meilleure interface entre les besoins non satisfaits et les possibilités d'offres de produits et de services.

L'association a organisé la Fête de la Pive le 7 octobre 2023 à Besançon : cette manifestation avait pour objectifs la promotion de la monnaie locale auprès du grand public et la mise en lumière des professionnels du réseau auprès du grand public via un marché de producteurs.

Budget prévisionnel

CHARGES en € TTC		PRODUITS en €	
<b>Achats</b>		<b>Vente, prestations, production</b>	
Prestations de service (intervenants concerts)	700	Buvette et crêpes	2 300
Matières et fournitures (consommables buvette)	2 300	Bingo	400
<b>Services extérieurs</b>			
Locations	400	<b>Contributions professionnelles</b>	200
Assurance	205		
<b>Autres services extérieurs</b>		<b>Subvention</b>	
Rémunérations, honoraires (Croix Rouge + sécurité)	750	<i>Subvention GBM demandée</i>	2 000
Publicité, publication	-		
Déplacements, missions, réceptions	300	<b>Autres produits de gestion courante</b>	
<b>Charges de personnel</b>	1 866	Fonds propres	2 449
<b>Autres charges</b>			
Redevances (SACEM)	136		
Occupation domaine public	72		
Vente au déballage	200		
Restauration bénévoles (30 repas x10 + 40x3)	420		
<b>Total des charges</b>	<b>7 349</b>	<b>Total des produits</b>	<b>7 349</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Mise à disposition de biens et services	2 000	Mise à disposition de biens et services	2 000
Personnel bénévole	4 000	Bénévolat	4 000
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>6 000</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>6 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 349</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13 349</b>

L'association sollicite un financement de 2 000 € de Grand Besançon Métropole.

Grand Besançon Métropole a financé la fête de la Pive à une seule reprise, en 2021, pour un montant de 735,24 €.

Le projet 2023 est éligible au fonds « Développement durable » de GBM.

Par rapport à 2021, le règlement du fonds a été actualisé par délibération du Conseil de Communauté du 2 mars 2023.

Selon le nouveau règlement, le calcul de la subvention de GBM pour les projets dont le coût total est inférieur ou égal à 10 000 € TTC, est de 30% de l'assiette éligible TTC.

Le montant de la subvention de GBM pour le projet est calculé comme suit :

Coût total en € TTC	Assiette éligible en € TTC	Taux de financement	Subvention GBM en € TTC
7 349 €	7 349 €	30%	2 204,70 €
			<b>Plafonné au montant demandé : 2 000 €</b>

Dans ce contexte, il est proposé d'accompagner l'association « La Pive » et de lui attribuer une subvention de 2 000 €.

Conformément à l'article 3 du règlement du fonds, le montant calculé constitue un plafond et pourra éventuellement être ajusté au vu des dépenses réalisées et des subventions obtenues.

*Mme Lorine GAGLIOLLO (2) conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association la Pive pour la fête de la Pive 2023.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseillers intéressés : 2

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le secrétaire de séance,



Denis JACQUIN  
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon